



Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 158/18

Objet

Fixation des taux de fiscalité locale pour 2019

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Délégués absents ayant donné procuration :

J.P Cuiet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin, F. David à J.P Fichère.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale, sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux.

Le produit fiscal correspondant sera ajusté si nécessaire après notification des chiffres officiels, au moyen d'une décision modificative.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2019 les taux suivants :

	Taux 2019	Rappel Taux 2018
Cotisation Foncière des Entreprises	22,58%	22,58%
Taxe d'Habitation	15,75%	15,75%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3,61%	3,61%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,12%	4,12%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,41%	10,41%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 66 votes pour et 7 abstentions :

- **ADOpte** pour 2019 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté ci-dessus.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale

